

## Énoncé des travaux pour une plateforme élévatrice verticale

20 juin 2012

### Portée

Environnement Canada a besoin de faire construire et d'installer une plateforme élévatrice verticale pour stationner et entreposer des véhicules, des moteurs et de l'équipement sur le dessus de la mezzanine qui est en construction à son installation de véhicules et de moteurs située au 335 River Road South, Ottawa, Ontario.

Instructions – Les directives suivantes **doivent** être appliquées à la présente description d'achat:

- a) Les exigences obligatoires contiennent « **doit** » ou « **doivent** ». Aucune dérogation ne sera permise;
- b) Les exigences contenant « **doit** » ou « **doivent** » sont obligatoires. Les autres normes/moyens/composants proposés seront cependant considérés par le responsable technique (RT), qui pourrait les accepter en tant qu'équivalent. Le RT acceptera uniquement les options qui respectent entièrement l'exigence;
- c) Dans le présent document, le verbe « fournir » **doit** être compris au sens de « fournir et installer »;
- d) Lorsqu'une norme est exigée et que le soumissionnaire offre un équivalent, cette norme équivalente **doit** être fournie sur demande; et
- e) Lorsqu'une certification est obligatoire, l'entrepreneur doit produire le certificat en question ou une preuve valable de conformité sur demande. Lorsque la certification de l'attestation est intégrée à la pièce d'équipement au moyen d'une plaque ou autre, cette exigence sera considérée comme étant respectée.

### Plate-forme

La plateforme doit être une plateforme élévatrice verticale électro-hydraulique. L'appareil de levage doit être conçu pour transporter du fret entre deux (2) niveaux fixes sans conducteur conformément au règlement ontarien 209/01 Plateformes monte-matériaux – Type A.

Une soumission de concept doit être remplie et enregistrée avec TSSA conformément au Règlement de l'Ontario 209/10.

L'appareil de levage doit respecter ou excéder les codes suivants (après l'octroi du contrat) :

- ASME A17.1-2010/ CSA B44-10 – Code de sécurité sur les ascenseurs, les monte-charges et les escaliers mécaniques

- CSA C22.1 – Code canadien de l'électricité
- Ont Reg. 209/10 – Appareils de levage

La plateforme doit respecter les spécifications suivantes :

- Distance de déplacement maximale avec unité installée : 3 100 mm
- Capacité de service maximale : au moins 3 100 kg
- Dimensions hors tout minimales : 2 850 mm x 5 200 mm (tolérance de  $\pm 10 \%$ )
- La structure du plancher doit être galvanisée. Le reste de la plateforme doit être revêtu d'un époxy à 2 composants ou d'une peinture en poudre
- Doit être livrée avec toutes les commandes capables de se verrouiller aux portes palières et aux poutres de positionnement de charge

La plateforme doit comprendre les articles suivants pour l'appareil de levage :

- Voyants de positionnement à l'infrarouge situés aux endroits requis
- Descenderie clôturée
- Une porte coulissant verticalement doit être installée au niveau du sol et une porte (en 2 sections) coulissant horizontalement doit être installée au niveau de la mezzanine
- Une (1) rampe de chargement en aluminium (à motif à losanges) capable de soutenir la capacité de charge. Les rampes doivent être installées et fixes au niveau du sol et doivent pouvoir coulisser afin d'obtenir une plus grande surface de chargement. Elles doivent pouvoir s'enlever facilement;
- Un (1) ensemble de sabots d'arrêt pour l'avant gauche pour empêcher le véhicule de bouger d'avant en arrière
- Deux (2) boîtes de boutons-poussoir à clé pour l'appareil de levage chacune munie d'un bouton d'arrêt d'urgence. Les boîtes doivent être montées au niveau du sol et de la mezzanine
- Garde-pieds installé sur trois (3) côtés
- Périmètre verrouillage pour l'unité hydraulique et les commandes de l'appareil de levage.

Tension de fonctionnement de l'unité électro-hydraulique triphasée : 208 V.

L'alimentation sera fournie par d'autres.

L'installation, la mise en service et les réunions ont lieu sur place.

Veillez noter que la construction d'une fosse pour accueillir la plateforme de levage sera effectuée par d'autres.

Les dessins techniques doivent être remis à Environnement Canada en format PDF avant la fabrication aux fins d'approbation. Il faut compter une semaine pour l'approbation des dessins techniques.

Manuels de la plateforme élévatrice verticale – La plateforme doit être livrée avec tous les manuels requis pour l'utilisation et la maintenance sécuritaires de la plateforme et de tous ses sous-systèmes et composants. Les manuels suivants doivent être fournis :

- a) Les manuels de l'utilisateur doivent être fournis sous forme bilingue ou sous forme de deux (2) manuels dans une seule reliure (un manuel en anglais, l'autre en français);
- b) Les manuels de maintenance (réparation en atelier) doivent être en anglais (une traduction française est souhaitable). Les manuels doivent comprendre :
  - (i) un programme détaillé qui décrit les routines de maintenance préventives et régulières et leur calendrier;
  - (ii) un guide de dépannage qui illustre les tests et les étapes requis pour déterminer la cause exacte d'un problème et qui donne une explication des mesures devant être prises pour corriger un problème;
  - (iii) les étapes à suivre pour démonter et monter les systèmes et les composants de la plateforme élévatrice verticale;
- c) Un (1) manuel des pièces doit être rédigé en anglais (une traduction française est cependant souhaitable). Le manuel doit comprendre :
  - (i) des illustrations de tous les composants, de toutes les pièces d'équipement et de tous les accessoires fournis avec les plate-forme, même si elles proviennent d'autres fabricants et qu'elles ont dû être fournis pour répondre aux exigences. Ces illustrations doivent porter des numéros pour la numérotation des pièces.
  - (ii) la liste de toutes les pièces avec le numéro de pièce du fabricant inscrit sur l'illustration, le nom de la pièce et une brève description.
- d) Un échantillon de tous les manuels susmentionnés doit être remis au RT au moins 15 jours ouvrables avant la livraison des plateformes élévatoires verticales. Les échantillons de manuels ne seront pas rendus. Le RT donnera son approbation ou ses commentaires à propos des manuels dans un délai de 30 jours.
- f) L'entrepreneur doit remettre au RT une liste des pièces et des pièces de rechange nécessaires pour un cycle de maintenance préventive/obligatoire devant avoir lieu tous les six (6) et 12 mois.